

Jeudi 28 septembre 2023

Participants : Didier Doyelle Fabien chapelle François Delaunay
 Jean Pierre Aubert Olivier Devès Pascale Chardon Roger Bouget

Notre objectif est la simple exploration des sentiers « sud du village » : mazet de Gérard Legros, le Claou, le Davaladou....

Nous commençons par la partie sud-est : sur le chemin des Codes, nous prenons le sentier entre deux murs qui mène au mazet de Gérard Legros. Ce sentier est en limite entre deux parcelles, mais n'apparaît pas au cadastre : qui en est propriétaire ?

Nous enlevons quelques branches de pins résultant de la récente coupe forestière. Arrivés au niveau du mazet, nous découvrons le porche qui commande l'accès à l'enclos. Hésitons sur la piste à suivre. Trouvons une trace qui remonte vers la fin du plateau, marquée entre 2 murs, voire des pierres plantées.

Nous décidons de continuer à chercher à partir du sentier qui passe en dessous du Claou.

Après avoir observé le mazet en ruine situé au bord du sentier (voir le cadastre), nous avons suivi la muraille qui borde le bas du Claou, pendant une cinquantaine de mètres. Nous trouvons un mur de « 1 mètre de haut » environ qui suit une courbe de niveau vers l'est.

Nous suivons ce mur en restant au-dessus pendant une cinquantaine de mètres.

Un groupe remonte quelques terrasses, passe devant le mazet de Blondy, et rejoint très facilement la partie déjà repérée en début de matinée.

L'autre groupe persiste à suivre ce fameux mur de « 1 mètre de haut ». On se trouve dans ce qui ressemble à chemin creux, entre 2 murs. La progression est difficile et semble perdre progressivement en altitude, ce qui ne colle pas bien avec l'objectif de rejoindre le mazet de Gérard Legros.

A la réflexion, ce mur de « 1 mètre de haut » est peut-être une clôture protégeant les terrasses du haut d'une intrusion des animaux du bas. Décision est prise de cesser l'exploration et de remonter droit dans la pente pour retrouver une zone à la végétation moins dense.

Les deux groupes se retrouvent. Nous décidons de privilégier l'option haute, qui passe près du mazet de Blondy, et qui est plus facile à débroussailler. Reste à obtenir l'accord des propriétaires des parcelles traversées.

Conditions météo : beau

Dates des prochaines sorties :

jeudi 12 octobre continuer l'exploration vers le village, en essayant de retrouver un sentier marqué au cadastre, qui passe sous la maison Cravotta.

jeudi 26 octobre

jeudi 9 novembre

jeudi 23 novembre

jeudi 7 décembre

jeudi 21 décembre

etc....

Reste à faire :

En coordination avec la Fédération Départementale de la Randonnée Pédestre, envoyer les conventions aux propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « ouest » jusqu'au Moulin du Roure. Après accords des propriétaires, nous pourrions débroussailler à fond.

Préparer les conventions pour les propriétaires des parcelles traversées par le tronçon « est ».

Terminer l'entretien des terrasses dans la partie haute.

Créer des alternatives permettant d'éviter les secteurs inondables, entre l'enclos du mazet et le sentier de Saut Cabre.

Exploration du sentier pouvant être celui qui desservait le site des faïsses depuis la route.